



GROUPEMENT DE GENDARMERIE DE LA SARTHE

Cellule Prévention Technique de la Malveillance



LA SÉCURISATION DES LIEUX DE CULTE

La France dispose d'un patrimoine religieux riche et convoité. Le volume d'atteintes qui lui est porté en témoigne.

Face à cette menace, il convient de mettre en œuvre des mesures visant à compliquer la commission de l'acte de délinquance.

SÉCURISATION DES ACCÈS

- Ne laisser qu'une seule issue de l'édifice ouverture – de préférence à portée de vue (porte fermée ou totalement ouverte en fonction de la fréquentation du site) – Adapter les horaires d'ouverture et de fermeture
- Vérifier régulièrement les accès secondaires
- Signaler tout dysfonctionnement (serrure endommagée -porte difficile à fermer...)
- Gérer/ranger les clés du monument
- Ne pas confier les clés à un simple visiteur
- Fermer les portes de communication intérieures – fermer systématiquement celle de la sacristie – même en cas d'absence brève
- Matérialiser l'interdit d'accès à certaines parties du bâtiment

VIGILANCE QUOTIDIENNE

- Être attentif aux comportements inhabituels ou aux présences prolongées dans les zones sensibles
- Sensibiliser largement aux risques (vigilance partagée du voisinage...)
- **SIGNALER IMMÉDIATEMENT LES COMPORTEMENTS ANORMAUX – APPEL 17**
- Ne jamais laisser une personne seule dans la sacristie
- En cas de doute, aller à la rencontre de la personne avec bienveillance

PROTECTION DES OBJETS DE VALEUR

- **TENIR UN INVENTAIRE À JOUR – DISPOSÉ EN LIEU SÛR MAIS ACCESSIBLE**
- **SIGNALER IMMÉDIATEMENT LES DISPARITIONS** : au moment de la fermeture, s'assurer que les œuvres sont bien en place et qu'elles n'ont pas été manipulées ou déplacées
- Limiter les objets exposés au strict nécessaire
- Ne pas permettre la visibilité et l'accès aux objets depuis l'extérieur
- Ne pas laisser les petits objets à portée de main – les ranger dans un endroit sécurisé

MOYENS TECHNIQUES (si disponibles)

- Utiliser les systèmes d'alarme existants
- Vérifier leur activation lors des fermetures
- Respecter les consignes liées à la vidéoprotection le cas échéant
- Signaler tout dysfonctionnement des moyens de protection mécanique/électrique/électronique
- Être force de proposition : se rapprocher du propriétaire de l'édifice afin de demander des travaux (serrure - éclairage - re-positionnement des tableaux - renforcements physiques et mécaniques...)

ORGANISATION ET COORDINATION

- Assurer une présence régulière dans l'église lors des périodes d'ouverture
- Donner l'impression que le lieu est régulièrement fréquenté (entretien intérieur, extérieur...)
- Donner l'impression d'une présence (fond musical...)
- Se coordonner avec les autres sacristains/bénévoles
- Transmettre toute information utile à l'équipe paroissiale/municipalité
- Mettre en place une procédure d'ouverture et de fermeture du bâtiment : ronde avant de fermer (se munir d'une lampe torche...)
- Supprimer les facilitateurs
- Pour parer au risque d'incendie, s'assurer de l'absence de toute source potentielle de feu

17 **CONDUITE À TENIR EN CAS D'INCIDENT**

- **NE PAS INTERVENIR PHYSIQUEMENT**
- En cas de vol : **FIGER LES LIEUX**
- Observer et mémoriser les éléments (heure, description, comportement, numéro d'immatriculation, direction de fuite...)
- Prévenir immédiatement les responsables
- Signaler les faits aux forces de l'ordre

PROTÉGER SANS FERMER – ACCUEILLIR SANS EXPOSER